

65^e Année. — N° 72.
Le Numéro
10 CENTIMES
BUREAUX
ET REDACTION :
Reboux, Grande-Rue, 23
Tourcoing, rue Carnot, 23
Abonnements :
Belgique, Nord 10.50, 12.50, 15.00
France 12.50, 15.00, 17.50
Union postale 15.00, 17.50, 20.00

MOULIER, C'EST TRAHIR

SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

65^e Année. — N° 72
VENDREDI
12
MARS 1920
Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
71, Grande-Rue, Reboux
23, rue Carnot, Tourcoing

Nouveaux incidents graves en Allemagne. = M. Wilson et le Traité

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

L'hostilité des Allemands contre les Alliés

Nouveaux et graves incidents

Un soldat français vient de trouver la mort en Allemagne dans des conditions particulièrement regrettables. Plusieurs soldats de la mission française étaient allés en civil excursion aux environs de Berlin dans une automobile militaire. A Wernitz, l'idée leur vint de se mettre à chasser. Des paysans allemands accoururent et cernèrent la voiture. Ayant reconnu les couleurs françaises, ils tirèrent sur les chasseurs, blessant mortellement l'un d'eux.

D'autre part, un colonel britannique, un officier français et un officier belge, qui étaient en train de visiter un camp de démobilisation en compagnie d'un officier allemand, furent attaqués par des soldats allemands, qui leur lancèrent des pierres. Le colonel britannique fut atteint par une pierre et l'officier belge fut blessé à la tête. On croit que cette agression fut préméditée.

UNE ENQUÊTE EST PRESCRITE

Le général Nollet a prescrit une enquête. Il est à prévoir que le gouvernement français réclamera une forte indemnité, comme dans le cas de l'assassinat du sergent Mannheim.

L'affaire de l'Hôtel Adlon

M. NOSKE INTERROGE LE PERSONNEL DE L'HOTEL
Le « Daily Mail » annonce que M. Noske, ministre de la Défense nationale, a euégué personnellement à l'hôtel Adlon.

JOACHIM-ALBRECHT EMPRISONNÉ

Le ministre de la Reichswehr Noske a ordonné l'emprisonnement immédiat du prince Joachim-Albrecht, inculpé d'insultes et d'atteintes à la liberté individuelle.

Le port de l'uniforme

Le « Daily Mail » estime que la suggestion que les officiers alliés en Allemagne ne devraient pas porter l'uniforme dans l'exercice de leurs fonctions ne peut être prise en seul instant en considération. Il y a déjà eu, dit-il, trop de faiblesse en face de la brutalité allemande ; cette faiblesse n'a pu que nuire.

Les Alliés réclament des sanctions

Paris, 11 mars. — La Conférence des ambassadeurs s'est réunie ce matin sous la présidence de M. Jules Cambon. Elle a décidé d'adresser au gouvernement allemand une note conçue en termes très fermes pour lui réclamer l'application immédiate des sanctions promises pour les outrages dont ont été victimes les officiers de la Commission interalliée dans les Etats baltiques.

INFORMATIONS

LES QUATRE JUMEAUX
L'Académie Médicale dans sa séance du 29 février vient d'enregistrer un événement rare. Le « Journal Officiel » nous apprend que quatre enfants, deux garçons et deux filles, nés le 7 janvier 1915, sont aujourd'hui bien portants. Ils ont eu le bonheur, dit M. Pinard, qui rapporte le fait, d'avoir des parents exceptionnels et, pour précéder à leur naissance, une sage-femme et un médecin aussi distingués l'un que l'autre.

L'AMNISTIE
Paris, 11 mars. — Le garde des Sceaux a fait approuver, au Conseil des ministres, le projet d'amnistie qui sera déposé cet après-midi au bureau de la Chambre.

POUR LA RESTAURATION DES SOLIZES FRANÇAISES
Rome, 11 mars. — Le Pape a adressé au cardinal Ametis une somme de 100.000 livres recueillies en Amérique, pour la restauration des églises françaises détruites.

TERRIBLE EXPLOSION A MAYENNE
On mande de Mayenne, qu'une chaudière a fait explosion dans une usine d'électricité entraînant sous les décombres 90 ouvriers ; 14 morts et 444 blessés.

CONDAMNATION D'UN ANARCHISTE ESPAGNOL DE QUINZE ANS
Barcelone, 11 mars. — Un jeune homme de 15 ans, accusé d'avoir jeté une bombe dans la rue, a été condamné à 15 ans de prison.

La Société des Nations et l'Enquête sur la Russie

Paris, 11 mars. — Le Conseil de la Société des Nations se réunira pour la troisième fois, samedi prochain, à Paris.

Intéressantes déclarations de M. Loucheur à la réunion du groupe des républicains de gauche

Paris, 11 mars. — A une réunion tenue samedi après-midi par le groupe des républicains de gauche, M. Loucheur a fait un très intéressant exposé de la situation économique. Il a démontré que le chiffre de nos exportations n'est sensiblement relevé. Si ce mouvement s'accroît, la balance de nos importations et de nos exportations sera rétablie sans courir le danger de l'an prochain ; toutefois, M. Loucheur n'a pas dissimulé que la question du charbon devait particulièrement retenir l'attention du gouvernement.

LA LETTRE DE M. WILSON ET LA PROTESTATION DE M. LODGE

Washington, 11 mars. — Le sénateur Lodge s'est fortement élevé devant le Sénat contre la lettre adressée par le président Wilson au sénateur Hitchcock pour maintenir inflexiblement l'article 10 comme rempart de la démocratie naissante du monde contre les forces de l'impérialisme et de la réaction. L'auteur allusion à la phrase du président sur l'assaut que le militarisme aurait tenté de gagner dans les conseils de la France, et à son affirmation qu'il ne tolérerait pas plus les visées impérialistes de la part des autres nations que n'importe quelle visée analogue de la part de l'Allemagne, le sénateur Lodge s'est ainsi exprimé :

Ce que le président a dit de la France est tout particulièrement regrettable, car ce n'est pas à elle qu'il faut adresser les reproches de militarisme de la France, mais à l'Allemagne. Bien plus, je pense que c'est le contraire de ce qu'il affirme qui est la vérité et je regrette que ce soit le président des Etats-Unis qui ait été deviné de telles déclarations.

Malgré l'émotion causée par la lettre du président, le Sénat, sans se décourager, tente de nouveaux efforts pour arriver à un compromis sur l'article 10.

Certains républicains ont déclaré qu'ils étaient prêts à accepter une motion nouvelle qui rallie un certain nombre de démocrates. Malgré cette bonne volonté évidente, on ne peut encore prévoir comment une majorité pourrait actuellement s'établir.

LES QUOTIDIENNES LA FIN D'UN RÈGNE

Le projet de loi de M. Millerand sur l'arbitrage obligatoire a une bonne presse, si on peut dire. Sauf les organes socialistes et syndicalistes qui protestent avec véhémence contre cette diminution du droit de coalition, tous les journaux républicains, même ceux qui défont de légitimes critiques, proclament que si le projet du Gouvernement doit mettre un terme à l'insécurité et à l'anarchie actuelles, il faut l'accueillir avec satisfaction et soulagement.

Une chose est certaine : le pays ne peut pas rester sous la menace continue de conflits qui paralysent sa vie économique, empêchent son redressement et sont considérés justement par beaucoup d'esprits sérieux comme les prodromes du grand chambardement social.

Une chose est non moins certaine : les travailleurs qui, dans l'immense majorité, veulent obtenir l'amélioration de leur sort par des transformations légales, l'association, une meilleure organisation des rapports du capital et du travail, et qui, pratiquement, sont soumis à la dictature de quarante à cinquante meneurs socialistes ou syndicalistes qui les conduisent, par la grève politique, directement à la révolution, ces travailleurs, le législateur a le devoir urgent de les soustraire à la néfaste influence de leurs meneurs bergères et à l'emprise des politiciens grévistes.

Le droit de coalition, c'est très bien, mais le droit de vivre est pour une nation, plus indispensable encore. Après la guerre qui nous a tués plus de quinze cent mille hommes, allons-nous perdre le sang qui nous reste dans d'atroces luttes fratricides ? Or, les excitations des extrémistes et les expériences répétées de bolchevisme en action qui se multiplient d'une façon alarmante, sur notre sol, doivent fatalement aboutir aux plus catastrophes sociales. Empêchez les meneurs de profiter de l'agitation gréviste pour accélérer le mouvement révolutionnaire, et vous aurez, du même coup, enrayé ce mouvement et renvoyé à une échéance lointaine l'essai général du système socialiste.

On peut faire au principe de l'arbitrage obligatoire et en particulier un projet de loi actuel des reproches sérieux et partiellement fondés, mais il est difficile de douter de l'efficacité de cette mesure quand on voit quel accueil hostile les chefs du syndicalisme révolutionnaire lui réservent. Si la loi réduit considérablement le nombre des grèves, le régime des meneurs est fini. Ce que veulent ceux-ci, dit le « Figaro », c'est conserver cette menace de grève civile qui leur a permis d'imposer par le chantage à la grève générale tant de capitulations, au cours de ces dix-huit derniers mois.

Et quand un journal socialiste nous raconte que les syndicats n'ont toléré pas cette répression ouvrière de la part d'un Parlement qui n'a pas la compréhension de la situation économique actuelle et qui ne veut pas tenir compte des aspirations de la classe ouvrière, ce confrère oublie que c'est la classe ouvrière qui, le 11 novembre dernier, avec le plus grand nombre des électeurs français, a envoyé au Palais-Bourbon une forte majorité d'hommes nouveaux, bien décidés à travailler au relèvement du pays sans laisser brimer celui-ci par les agitateurs et les violents.

Maurice Aubert.

A LA CHAMBRE LES SYNDICATS PROFESSIONNELS

Le projet d'extension de leur capacité civile

DISCOURS DE M. FERDINAND BUISSON
TOUS LES ARTICLES
ET L'ENSEMBLE DE LA LOI ADOPTÉS

Paris, 11 mars. — La séance est ouverte à 13 h. 05, sous la présidence de M. Rouff Péret, devant une centaine de députés.

AMNISTIE ET NATURALISATION
M. Lhopiteau, garde des Sceaux, dépose deux projets de loi : le premier sur l'amnistie, le second sur la naturalisation.

CONSEIL SUPERIEUR DES RETRAITES OUVRIÈRES
La Chambre ratifie la nomination de MM. Bonnevay, Bayler-Lapierre et Presemann, comme membres du Conseil supérieur des retraites ouvrières.

ADOPTION DE PROJETS DIVERS
La Chambre adopte le projet de loi tendant à faciliter les réunions et les délibérations des associations d'ouvriers et de fonctionnaires exerçant leur siège en régions libérées ou dévastées.

La Chambre adopte le projet de loi ayant pour objet de compter aux élèves de certaines grandes écoles, le temps de service qu'ils ont passé sous les drapeaux depuis la mobilisation dans la durée d'un engagement spécial prévu par l'article 13 de la loi du 7 août 1913.

La Chambre adopte le projet de loi tendant à rattacher à la nomination des chefs d'administration des hospices civils de Lyon.

La Chambre adopte la proposition de résolution de MM. Barillot et Ferraris et du colonel Picot tendant à la nomination par la Chambre d'une Commission des pensions militaires, primes et allocations de guerre.

PENSIONS MILITAIRES D'ANCIENNETÉ
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à attribuer des majorations aux titulaires de pensions militaires d'ancienneté.

Après diverses observations, le renvoi à mardi est adopté.

L'extension de la capacité civile des Syndicats professionnels

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi déjà adoptée par le Sénat, modifiée avec modifications par la Chambre, modifiée par le Sénat, adoptée avec de nouvelles modifications par la Chambre, modifiée de nouveau par le Sénat, sur l'extension de la capacité civile des syndicats professionnels.

M. FERDINAND BUISSON ESTIME QUE LE DROIT SYNDICAL DOIT ÊTRE ACCORDÉ AUX FONCTIONNAIRES

M. Ferdinand Buisson fait l'historique des divers projets et propositions de lois discutés à ce propos depuis 25 ans. Il constate que la question du droit syndical a toujours été l'objet de discussions et de débats au Sénat et à la Chambre. L'orateur est applaudi à l'extrême-gauche, lorsqu'il se prononce nettement pour la reconnaissance du droit syndical au prolétariat administratif du travail pour l'Etat.

M. Ferdinand Buisson fait l'historique des divers projets et propositions de lois discutés à ce propos depuis 25 ans. Il constate que la question du droit syndical a toujours été l'objet de discussions et de débats au Sénat et à la Chambre. L'orateur est applaudi à l'extrême-gauche, lorsqu'il se prononce nettement pour la reconnaissance du droit syndical au prolétariat administratif du travail pour l'Etat.

C'est pour cela que ces fonctionnaires se tournent vers la C.G.T., qui fait un grand effort pour leur venir en aide. Les efforts de la C.G.T. ont été très appréciés par le Sénat et la Chambre. L'orateur est applaudi à l'extrême-gauche, lorsqu'il se prononce nettement pour la reconnaissance du droit syndical au prolétariat administratif du travail pour l'Etat.

LA DISCUSSION DES ARTICLES

La discussion générale est close ; le passage à la discussion des articles est ordonné. Il est stipulé que les syndicats peuvent créer, administrer et subventionner diverses œuvres professionnelles.

M. Parvy, député socialiste de la Haute-Vienne, soutient un amendement tendant à introduire dans cette énumération, les caisses de chômage. Cet amendement est combattu par M. Chabrun, rapporteur.

M. Davin, député président de la Commission. — La loi est adoptée avec impatience par les syndicats.

M. Ernest Lafont. — Contrairement à ce que vous dites, cette loi n'est attendue avec aucune impatience par les syndicats. Ce que vous leur donnez ont pour conséquence de les mettre à l'abri des tribunaux. L'amendement Parvy n'a pour objet que de reprendre un texte voté par l'Assemblée nationale.

La disjonction de l'amendement Parvy demandée par la commission est adoptée par 450 voix contre 150. Les articles 1, 2 et 3 sont adoptés.

Article 4. — Les syndicats professionnels jouissant de la personnalité civile ont le droit d'être en justice et d'acquiescer, sans autorisation, à titre gratuit ou à titre onéreux, des biens meubles ou immeubles.

Le Procès Caillaux devant la Haute-Cour

LES DERNIERS TÉMOINS FRANÇAIS DE L'ACCUSATION. — ON ENTEND EN SUITE DEUX TÉMOINS ALSACIENS

Paris, 11 mars. — L'audience est ouverte à 14 h. 40. Affluence toujours considérable.

Après l'appel, on procède à l'audition de M. Barrère. Il confirme la déposition de M. Ch. Roux et de M. Noblemoine.

M. Caillaux s'explique sur la rumeur personnelle de M. Barrère venant de ce qu'il a eu de conversations relatives aux concessions à faire à l'Allemagne, il a donné raison aux frères Cambon, contre M. Barrère. En Italie, M. Caillaux, attaqué de toutes parts, s'est demandé si l'attitude de l'ambassade n'était pas déterminée par la rumeur.

En ce qui concerne son attitude au Vatican, M. Barrère signale qu'il n'a pas eu communication. M. Barrère, à l'heure actuelle, ne croit plus que M. Caillaux soit allé au Vatican.

On introduit le prince Guika. A Rome, de parti d'indépendance, les renseignements sur les menées de M. Caillaux dont les résultats eussent été de faire signer la paix par la Russie et la Roumanie. C'est le secrétaire de M. Sannino qui a renseigné le prince Guika, et non l'ambassade française.

L'audience est suspendue à 16 h. 15. A la reprise de l'audience, on entend M. Henri Jouvenel, directeur en chef au « Matin », qui dit avoir été « couronné » par M. Caillaux, en décembre 1918, par ce qu'on raconte sur M. Caillaux.

M. Jouvenel dit qu'il est sûr, en signant l'attitude de M. Caillaux, de prêter des armes à ceux qui déclarent que la France voulait une paix séparée, et il écrit en ce sens à M. Philippe Perthuis.

Le témoin fait ensuite le récit d'une entrevue qu'il eut avec M. Caillaux dans les premiers jours de janvier 1917. M. Jouvenel se retire.

On en finit avec les témoins français de l'accusation.

Deux témoins alsaciens sont entendus : M. Sautter, journaliste à Strasbourg, et M. Leveck, ancien membre de la Commission du budget au Reichstag, aujourd'hui membre du Conseil supérieur de l'Alsace-Lorraine.

M. Leveck rapporte qu'en mai 1916, M. Rothmann-Holweg aurait dit : « M. Caillaux est notre homme, c'est à lui que nous devons tenir. »

A la prière de M. Leveck, le témoin déclare que ses propos ont été également rapportés par des députés alsaciens-lorrains.

Sur cette déposition, l'audience est levée et renvoyée à mardi.

LA MI-CARÊME A PARIS

Paris, 11 mars. — Pour la première fois depuis 1914, Paris a revu aujourd'hui sa traditionnelle mi-carême, avec ses reines et ses chars. Le temps était pluvieux et froid, mais n'avait pas empêché les curieux d'être nombreux. Il est 13 heures passées quand le cortège se met en route, place du Panthéon.

Des gardes républicains à cheval couvrent la marche. Puis viennent le char des transports, le groupe de Verdil, le char du Vieux Paris, sur lequel ont pris place la Reine des Etudiants, ses deux sœurs, l'honneur, ses pages et les trauands, le char de l'alimentation, le char des reines, sur lequel a pris place, la Reine de la Couture italienne, une musique des amazones, la Reine de Metz, un char du Comité des fêtes ; le char de la Reine des Reines, long de 7 mètres et haut de 6, vient ensuite, du haut duquel Mlle Bataille domine la foule qui l'acclame. Elle arrive autour de son trône des pages, des amours et des demoiselles d'honneur. Charlot, roi du Cinéma, vient ensuite, entouré des cavaliers et trompettes, puis le char des voitures.

Paris, 11 mars. — La foule est massée sur tout le parcours que doit suivre la cavalcade. De nombreux cris de « Vive la France ! Vive la Reine des reines ! Vive l'Alsace ! » retentissent. Le cortège arrive à l'Élysée vers deux heures. Les Reines des reines et les différentes reines sont reçues par le Président de la République.

Paris, 11 mars. — La Mi-Carême s'est continuée avec entrain dans la soirée, malgré un temps pluvieux. A l'issue du cortège, le public a pénétré dans les cafés et restaurants. Après dîner, la foule se répandit sur les boulevards où se poursuivent les manèges et les diverses fêtes, et envahit les théâtres, cinémas et music-halls.

LA C. G. T. contre la main-d'œuvre italienne

Milan, 11 mars. — Une conférence internationale des ouvriers municipaux, organisée par la Fédération italienne des ouvriers municipaux, vient de s'ouvrir à Milan.

M. Chavin, délégué français, au nom de la C.G.T., a parlé des travaux de reconstruction projetés en France ; il a ajouté que l'organisation ouvrière française considérait l'introduction de la main-d'œuvre étrangère comme une atteinte à sa position.

M. Chavin a conclu en exprimant sa confiance dans le contrôle de l'organisation ouvrière italienne sur les émigrés.

Le Groupe interparlementaire des départements dévastés tient une réunion au Sénat

LES QUESTIONS EXAMINÉES
Paris, 11 mars. — Le groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni au Sénat, sous la présidence de M. Hayez.

Le groupe a reçu une délégation de l'Union des Comités contreux qui lui a présenté un certain nombre de mesures envisagées en vue d'arriver graduellement à la suppression des allocations aux réfugiés. Ces mesures ont été approuvées par le groupe qui a décidé de les appuyer auprès du gouvernement.

Le groupe a approuvé et appuyé la proposition de résolution présentée par M. Pasquel à la Chambre des députés relative aux otages français.

Sur la proposition de MM. Accambur, Ringier et Gougé, le groupe a décidé d'inviter le gouvernement à revendiquer à son profit, la préemption prévue par la loi du 7 octobre 1919 sur les meubles d'utilité domestique, pour se libérer vis-à-vis des sinistrés et à renforcer le service des séquestres pour hâter la liquidation.

Le projet du rétablissement de l'Ambassade de France au Vatican

Paris, 11 mars. — En fin de séance, le Gouvernement a déposé un projet sur le rétablissement de l'ambassade de France au Vatican. Ce projet qui a passé complètement inaperçu a été renvoyé aux deux Commissions des Finances et des Affaires étrangères. Il donnera lieu à un gros débat.

Paris, 11 mars. — Les considérations qui ont déterminé le gouvernement à prendre cette initiative sont des raisons d'ordre diplomatique ; il s'agit pour la France, d'être représentée partout où elle a des intérêts français à défendre, au Vatican comme ailleurs ; c'est aussi pour résoudre les questions où l'autorité pontificale doit intervenir, notamment en ce qui concerne les conflits de nationalité et de confession soulevés par l'application du traité de paix en Europe centrale, le maintien de notre influence en Palestine, l'application de l'ancien Concordat en Alsace-Lorraine, etc. Il y a lieu de rappeler à ce sujet, que la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Vatican remonte au mois de mai 1904.

L'AMNISTIE L'EXPOSE DU PROJET DE LOI

Paris, 11 mars. — L'exposé du projet de loi d'amnistie dit que le gouvernement a pensé que l'élection de M. Deschanel à la présidence devait être l'occasion d'une nouvelle mesure de clémence, et qu'il convenait de poursuivre l'œuvre d'apaisement entreprise par la loi d'amnistie du 94 octobre 1919.

Mais on ne saurait oublier les fautes graves qui ont pu mettre la défense du pays en danger. Sont donc exceptés de ce projet : les provocations et attentats contre la sûreté intérieure de l'Etat, les provocations à la désobéissance civile, les appels militaires, ainsi que les infractions en matière de contributions indirectes et de douane.

Sont exceptés également les faits de commerce avec l'ennemi, espionnage, les fraudes sur les taxes de bénéfice de guerre, les trahisons, les pactes avec l'ennemi.

L'amnistie est accordée à tous les marins et militaires qui furent, postérieurement à la déclaration de guerre, auteurs de délits, jour, les militaires ou réformés pour blessures de guerre ou maladies contractées en ag-

La Grève Générale de l'Industrie Textile

DANS LA RÉGION DE ROUBAIX - TOURCOING

LE CHOMAGE EST COMPLET PARTOUT LES REVENDICATIONS DU SYNDICAT TEXTILE : 0 fr. 875 D'Augmentation A L'HEURE. — UN FAIT IMPORTANT : LA COMMISSION OFFICIELLE DU COUT DE LA VIE EST CONSTITUÉE

DEUXIÈME JOURNÉE

Le chômage des ouvriers textiles était à peu près complet jeudi : il s'était en effet étendu aux localités frontalières, à Mosson notamment, où l'on avait continué la veille à travailler.

Un fait important s'est produit : la constitution de la Commission du coût de la vie. Puisque la décision de cette Commission, on a le droit d'espérer que cet événement marquera pas à exercer sur la solution du conflit l'heureuse influence qu'on en attend. Partout, la grève se passe dans le calme.

La deuxième journée de grève générale s'est passée dans le calme le plus absolu. Bien que notre ville compte près de 32.000 chômeurs, l'aspect de la rue n'a nullement changé.

Comme la veille, une réunion s'est tenue à « La Paix », boulevard de Bellort, à 10 h. M. H. Lefebvre, secrétaire du Syndicat Textile, assisté des membres de la Commission, a donné aux nombreux grévistes assemblés quelques explications sur la grève. Il leur a annoncé, en outre, que les séances de pontage et la remise des cartes de grévistes commencent samedi prochain.

Après cette réunion, les assistants se sont dispersés, s'en retournant au plus vite chez eux, le temps n'étant d'ailleurs pas favorable à la promenade.

MISE AU POINT

On annonçait que plusieurs patrons de Roubaix s'étaient mis en rapport avec « La Paix » et que certains de ceux-ci se sont déclarés disposés à donner à leurs ouvriers l'augmentation demandée et fixée par le Syndicat. Nous nous sommes rendus au Secrétariat du Consortium de l'Industrie textile où l'on nous a déclaré que cette nouvelle était absolument fautive quant aux membres du Consortium.

Cette dernière nouvelle, nous a-t-on dit, n'a été faite que par des petits industriels et n'a été pas partie de notre mouvement. Il faut que M. Lefebvre, secrétaire du Syndicat textile nous a également répété en y ajoutant que, si ces démarches aboutissent à une reprise de travail dans ces quelques jours, il n'y a rien de plus à attendre, mais que, si elles échouent, les grévistes continueront de se tenir sur le pontage.

Des gardes républicains à cheval couvrent la marche. Puis viennent le char des transports, le groupe de Verdil, le char du Vieux Paris, sur lequel ont pris place la Reine des Etudiants, ses deux sœurs, l'honneur, ses pages et les trauands, le char de l'alimentation, le char des reines, sur lequel a pris place, la Reine de la Couture italienne, une musique des amazones, la Reine de Metz, un char du Comité des fêtes ; le char de la Reine des Reines, long de 7 mètres et haut de 6, vient ensuite, du haut duquel Mlle Bataille domine la foule qui l'acclame. Elle arrive autour de son trône des pages, des amours et des demoiselles d'honneur. Charlot, roi du Cinéma, vient ensuite, entouré des cavaliers et trompettes, puis le char des voitures.

Paris, 11 mars. — La foule est massée sur tout le parcours que doit suivre la cavalcade. De nombreux cris de « Vive la France ! Vive la Reine des reines ! Vive l'Alsace ! » retentissent. Le cortège arrive à l'Élysée vers deux heures. Les Reines des reines et les différentes reines sont reçues par le Président de la République.

Paris, 11 mars. — La Mi-Carême s'est continuée avec entrain dans la soirée, malgré un temps pluvieux. A l'issue du cortège, le public a pénétré dans les cafés et restaurants. Après dîner, la foule se répandit sur les boulevards où se poursuivent les manèges et les diverses fêtes, et envahit les théâtres, cinémas et music-halls.

LA COMMISSION EST FORMÉE

EN VUE DE LA FORMATION DE LA COMMISSION OFFICIELLE

D'autre part, nous avons appris que M. Boulin, inspecteur divisionnaire du travail, s'était rendu auprès du préfet au sujet de la Commission officielle d'étude du coût de la vie dont le Consortium, le 29 février dernier, avait demandé la formation au Ministère du Travail et pour laquelle aucune approbation officielle n'a encore paru. Après avoir expliqué les faits actuels et après avoir démontré l'extrême nécessité de la formation de cette Commission, M. Boulin a obtenu de M. le Préfet, la nomination d'urgence de cette Commission d'étude du coût de la vie.

En effet, ces notes étaient à peine rédigées que le Consortium nous communiquait le texte de l'arrêté qui a été approuvé ce matin : QUE DEMANDENT LES TRAVAILLEURS DU TEXTILE ?

Ils demandent un salaire proportionné au coût de la vie.

Nous rappelons encore une fois que le Consortium s'est fait l'engagement, le 6 mars, d'augmenter la prime de vie chère parallèlement à l'écart qui sera constaté, et avec effet du 15 mars.

Malgré cet engagement, la grève générale a été commandée par les Syndicats le 10 mars. De suite, elle a été interrompue, et elle coûte inutilement plus d'un demi-million par jour à la cause ouvrière.

Aujourd'hui, nous pouvons démontrer, d'une façon éclatante, que le Consortium avait raison. Nous venons d'être avisés officiellement de la constitution de la Commission d'étude du coût de la vie. Nous ne voulons pas perdre une minute pour communiquer cette nouvelle à tous les travailleurs, et nous leur demandons : A quel sera servi l'arrêt du travail ?

La parole est aux syndicats ouvriers. Maintiendront-ils l'arrêt du travail, injuste et inutile, qu'ils ont commandé ?

Le Consortium de l'Industrie Textile.

LES REVENDICATIONS DU SYNDICAT TEXTILE

Bien que celles-ci ne soient pas encore officiellement connues, nous pouvons cependant, ayant puisé nos renseignements à

DERNIÈRE HEURE

L'HOSTILITÉ DES ALLEMANDS CONTRE LES ALLIÉS

ENCORE DES INCIDENTS

Bruxelles, 11 mars. — Le correspondant du « Soir » à Aix-la-Chapelle écrit qu'à différentes reprises, des Belges séjourant en Allemagne, ont été attaqués.

Mardi soir, une dactylographe, employée dans un service du ministère de la guerre, et une autre dame accompagnée de cinq jeunes Allemands, ont été attaquées par la foule.

Intéressantes déclarations de M. Loucheur à la réunion du groupe des républicains de gauche

Paris, 11 mars. — A une réunion tenue samedi après-midi par le groupe des républicains de gauche, M. Loucheur a fait un très intéressant exposé de la situation économique. Il a démontré que le chiffre de nos exportations n'est sensiblement relevé. Si ce mouvement s'accroît, la balance de nos importations et de nos exportations sera rétablie sans courir le danger de l'an prochain ; toutefois, M. Loucheur n'a pas dissimulé que la question du charbon devait particulièrement retenir l'attention du gouvernement.

A la Commission des Finances

Les majorations des pensions. — Les nouveaux impôts. — Le barème de l'impôt global sur le revenu. — Un impôt sur les célibataires.

Paris, 11 mars. — La Commission des Finances a examiné, à nouveau, le projet de loi relatif aux majorations des pensions ; elle a entendu le ministre des Finances et

Le projet du rétablissement de l'Ambassade de France au Vatican

Paris, 11 mars. — En fin de séance, le Gouvernement a déposé un projet sur le rétablissement de l'ambassade de France au Vatican. Ce projet qui a passé complètement inaperçu a été renvoyé aux deux Commissions des Finances et des Affaires étrangères. Il donnera lieu à un gros débat.

Paris, 11 mars. — Les considérations qui ont déterminé le gouvernement à prendre cette initiative sont des raisons d'ordre diplomatique ; il s'agit pour la France, d'être représentée partout où elle a des intérêts